



parcoursup

Entrez dans l'enseignement supérieur

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER
Découverte des formations

22 JANVIER - 14 MARS INCLUS
Inscription et formulation des vœux

15 MARS - 3 AVRIL INCLUS
Confirmation des vœux

15 MAI - 19 JUILLET
Phase d'admission

C'est quoi ? Calendrier Les formations Questions fréquentes Contact [f](#) [t](#)

Je m'informe et je consulte l'offre de formation

Je m'informe sur les filières, les formations et leurs débouchés sur Terminales2018-2019.fr [Visiter le site](#)

Je parle de mon projet d'orientation avec mon professeur principal et je participe aux salons étudiants dans ma région

Je consulte l'offre de formation complète sur Parcoursup

Près de 14 000 formations avec l'organisation des enseignements, les attendus et les critères d'examen des dossiers

[Q Chercher une formation](#)

Parcoursup, c'est quoi ? > Echanger sur votre orientation >

Parcoursup (@parcoursup_info) • Nouvelle vidéo pour comprendre au mieux le calendrier et les étapes importantes de #parcoursup.

www.parcoursup.fr



Procédure dématérialisée de gestion des candidatures et des admissions pour une formation de niveau bac+1.

Sur un site unique, les candidats :

- Accèdent à l'**information** sur les formations
- Saisissent leurs **candidatures**
- Consultent les résultats d'**admission**.







Le calendrier 2019

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Le calendrier 2019 en trois étapes

Novembre 2018 > Janvier 2019
Je m'informe & découvre les formations

22 Janvier > 3 Avril 2019
Je formule mes vœux & finalise mon dossier

15 Mai > 19 Juillet 2019
Je reçois les réponses des formations & je décide

1

2

3

Nov.

Déc.

Janvier 2019

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

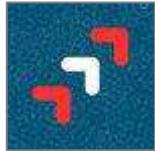
Sept.

@parcoursup_info

@parcoursupinfo



Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse – Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation



Etape 1 : « Je m'informe »

parcoursup
L'outil de l'enseignement supérieur

C'est quoi ? Calendrier Les formations Questions fréquentes Contact [Facebook](#) [Twitter](#)

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER Découverte des formations	22 JANVIER - 14 MARS INCLUS Inscription et formulation des voeux	15 MARS - 3 AVRIL INCLUS Confirmation des voeux	15 MAI - 19 JUILLET Phase d'admission
---	---	--	--

Je m'informe et je consulte l'offre de formation

Je m'informe sur les filières, les formations et leurs débouchés sur Terminales2018-2019.fr [Visiter le site](#)

Je parle de mon projet d'orientation avec mon professeur principal et je participe aux salons étudiants dans ma région

Je consulte l'offre de formation complète sur Parcoursup
Près de 14 000 formations avec l'organisation des enseignements, les attentes et les critères d'examen des dossiers. [Chercher une formation](#)



Pour s'informer sur la procédure :

- Informations en ligne
- Tutos vidéos
- FAQ





Etape 2 : « Je m'inscris »

parcoursup
Entre dans l'enseignement supérieur

C'est quoi ? Calendrier Les formations Questions fréquentes Contact [f](#) [t](#)

20 DÉCEMBRE - 22 JANVIER
Découverte des formations

22 JANVIER - 14 MARS INCLUS
Inscription et formulation des voeux

15 MARS - 3 AVRIL INCLUS
Confirmation des voeux

15 MAI - 19 JUILLET
Phase d'admission

Je poursuis ma réflexion, je m'inscris sur Parcoursup et je formule mes voeux

Je consolide mon projet d'orientation en participant aux Journées Portes Ouvertes dans les établissements et à la semaine de l'orientation dans mon lycée

Je m'inscris sur Parcoursup

Je saisie mes voeux en consultant le moteur de recherche des formations

Comment s'inscrire ?

Comment faire des voeux ?

Du 22 janvier au 14 mars (minuit)



Etape 2 : « Je m'inscris »

- Pour s'inscrire, les élèves doivent se munir de :
 - leur **INE** (obligatoire)
 - une adresse e-mail
(fréquemment consultée)





Etape 2 : « Je m'inscris »

Au cours de son inscription, chaque candidat se voit attribuer un « numéro de dossier » qu'il associera à un « code confidentiel »

Codes à ne pas perdre !





Etape 2 : « Je m'inscris »

Pour recevoir les alertes Parcoursup :

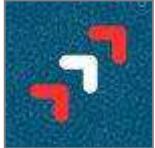
- Saisir un numéro de téléphone portable
- Saisir les adresses mails des parents 
- Télécharger l'appli Parcoursup sur Smartphone
(à partir du 1^{er} mars) 



Etape 2 : « Je formule mes vœux »

Une fois le compte créé,
le candidat peut saisir ses vœux

Du 22 janvier au 14 mars (minuit)



Etape 2 : « Je formule mes vœux »

Liste des formations référencées sur la plateforme :

- BTS/BTSA
- DUT
- Licence (première année)
- PACES (première année commune aux études de santé)
- CPGE (classe préparatoire aux grandes écoles)
- DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design)
- MANH (mise à niveau Hôtellerie)
- Certaines écoles d'ingénieurs
- Certaines écoles de commerce
- Ecoles nationales supérieures d'architecture



Etape 2 : « Je formule mes vœux »

Liste des formations référencées sur la plateforme :

- Certaines écoles d'art
- DMA (diplôme des métiers d'art)
- DCG (diplôme de comptabilité et de gestion)
- DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique
- CUPGE (cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles)
- DEUST
- DU (diplôme d'université)
- Mentions complémentaires
- Formations préparatoires à l'enseignement supérieur
- Autres.



Etape 2 : « Je formule mes vœux »

Liste des formations référencées sur la plateforme :

Nouveautés 2019

- DE Infirmier (préparé en IFSI)
 - DE Educateur jeunes enfants
 - DE Educateur spécialisé
 - DE Assistant de service social
 - Autres DE
- selon les établissements



Etape 2 : « Je formule mes vœux »

Liste des formations référencées sur la plateforme :

**Pour rappel, la plupart
des formations par apprentissage
recrutent via Parcoursup**





Etape 2 : « Je formule mes vœux »

Certaines formations ne recrutent pas sur Parcoursup :

- Sciences Po et les IEP de province
- La plupart des écoles d'art
- Université Paris-Dauphine
- etc.



Bien se renseigner auprès des établissements pour faire acte de candidature



Etape 2 : « Je formule mes vœux »

Les candidats peuvent formuler jusqu'à :

- 10 vœux pour des formations sous statut étudiant ET
- 10 vœux pour des formations par apprentissage.

Un vœu = une formation dans un établissement

Par exemple :

- Licence de gestion à l'université de Mulhouse
- Licence d'économie-gestion à l'université de Strasbourg

= 2 vœux



Etape 2 : « Je formule mes vœux »

Mais...

certaines formations font l'objet d'un « vœu **multiple** »

Comme par exemple les BTS, les DUT, les CPGE, les DN MADE, certaines écoles d'ingénieur, certaines écoles de commerce, les IFSI, etc.



Etape 2 : « Je formule mes vœux »

*Qu'est-ce qu'un « **vœu multiple** » ?*

Par exemple, si un candidat postule à une même spécialité de BTS mais auprès de différents établissements, l'ensemble de ces candidatures ne compteront que pour **UN** seul « vœu multiple ».

De fait, un seul vœu sur les 10 autorisés sera décompté.

Autant de sous-vœux seront décomptés qu'il y aura d'établissements demandés.



Etape 2 : « Je formule mes vœux »

Par exemple :

Vœu Multiple	Sous-vœux
DUT Informatique	IUT A
	IUT B
	IUT C

= compte pour **1 vœu**, et **3 sous-vœux**



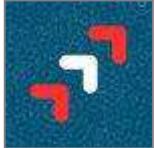
Etape 2 : « Je formule mes vœux »

Les candidats peuvent formuler jusqu'à **10 sous-vœux** pour un même vœu multiple

Les candidats peuvent formuler jusqu'à **20 sous-vœux** au total, pour l'ensemble des candidatures

NB : les sous-vœux pour les réseaux d'écoles d'ingénieur ou d'écoles de commerce, les IFSI, etc. ne sont pas décomptés parmi les 20 sous-vœux autorisés.





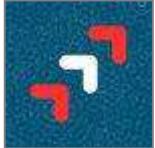
Etape 2 : « Je formule mes vœux »

A la saisie de chaque vœu, les candidats accèdent aux « **attendus** » de la formation.

Les attendus sont les connaissances et les compétences nécessaires à la **réussite** dans la formation.

Les candidats doivent vérifier que les « attendus » sont en **cohérence avec leur profil**, afin de maximiser leurs chances de réussir !

Au besoin, les candidats peuvent revoir leur projet avec l'équipe pédagogique de l'établissement (professeur principal, PsyEN- CO, etc.), avant la fin de la période de la saisie des vœux.



Etape 2 : « Je formule mes vœux »

Les candidats ont jusqu'au **14 mars minuit** pour saisir tous leurs vœux.

Passé ce délai, il ne sera plus possible d'ajouter de vœux,



(NB : Certains vœux pour des formations par apprentissage pourront tout de même être saisis après le 13 mars, en fonction des souhaits de l'établissement concerné. Il est recommandé de saisir tous vos vœux avant le 13 mars).



Etape 2 : « Je formule mes vœux »

A chaque vœu saisi,
les candidats doivent compléter la candidature et la confirmer.

Pour la compléter, ils doivent :

- Saisir en ligne un projet de formation motivé
- Saisir en ligne/compléter/vérifier les bulletins scolaires
- Selon les cas :
 - Attester de la passation d'un questionnaire (L1 droit, L1 sciences, etc.)
 - Répondre à des questions en ligne
 - Etc.

Nouveauté 2019 : le CV disparaît (sauf exceptions)



Etape 2 : « Je formule mes vœux »

**Compléter les candidatures prend du temps,
il faut bien anticiper cette étape.**

Les candidats auront jusqu'au **3 avril** pour compléter leurs candidatures et les confirmer.

Seules les candidatures complètes peuvent être confirmées.

Seules les candidatures confirmées seront étudiées par les établissements.





Etape 2 : « Je formule mes vœux »

Le lycée complètera le dossier de chaque candidat à l'aide de la
« **fiche avenir** ».

La « fiche avenir » recense l'**avis** de l'équipe pédagogique de
l'établissement sur chacune des candidatures.

Il y a une fiche avenir pour chaque vœu (ou sous-vœu) formulé.

Cet avis est transmis directement aux formations postbac et pourra
être pris en compte pour les admissions.

Les candidats accéderont aux « fiches avenir » complètes à partir du
15 mai directement depuis leur compte Parcoursup.



Etape 3 : « Phase d'admission »

Les admissions débuteront le **15 mai**.

Nouveauté 2019 :

*Les admissions de la phase principale se termineront le **19 juillet**.*

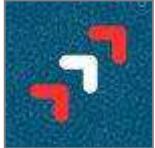


Etape 3 : « Phase d'admission »

Pour chaque candidature, une réponse est apportée par l'établissement :

- OUI
- OUI-SI
- Liste d'attente
- Refus (*réponse possible uniquement pour les formations sélectives*)

- Retenu sous réserve de l'obtention d'un contrat et de capacité d'accueil suffisante (*réponse possible uniquement pour les formations par apprentissage*)



Etape 3 : « Phase d'admission »

La réponse (de l'établissement) **OUI-SI** signifie que l'inscription du candidat est conditionnée à la mise en place d'un aménagement de sa scolarité

L'aménagement proposé est **obligatoire**.

Il a pour but de favoriser la réussite du candidat.



Etape 3 : « Phase d'admission »

Lorsque le candidat reçoit une proposition d'admission, il doit **IMPERATIVEMENT** y répondre dans les délais impartis.

La réponse peut être « j'accepte » ou « je renonce »

Attention la réponse à chaque proposition est obligatoire
(même si la réponse est « je renonce »)



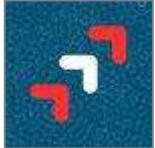
Etape 3 : « Phase d'admission »

Les admissions sont prononcées une fois par jour (le matin).

Le candidat doit répondre à chaque proposition d'admission dans les **délais impartis** (indiqués sur son compte).

- 5 jours pour répondre pour les admissions prononcées entre le 15 et le 19 mai
- **3 jours** pour répondre pour les admissions prononcées à partir du 20 mai.

Suspension des propositions d'admission et des délais de réponse durant les épreuves écrites du baccalauréat.

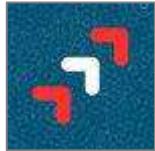


Etape 3 : « Phase d'admission »

Lorsqu'un candidat reçoit plusieurs propositions d'admission, il ne doit en retenir qu'une seule à la fois.

Les candidats peuvent maintenir des vœux « en attente » et donc recevoir plusieurs propositions d'admission au fil du temps.

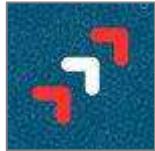
Les candidats pourront maintenir leurs vœux « en attente » jusqu'au **19 juillet**.



Etape 3 : « Phase d'admission »

Exemple : le 15 mai, Chloé se connecte sur son compte

Vœux	Sous-vœux / Etablissement	Réponse établissement	Réponse candidat	
DUT Informatique	IUT A	OUI	J'accepte 	Je renonce
BTS Electrotechnique	Lycée B	En attente	Je maintiens 	Je renonce
	Lycée C	OUI	J'accepte	Je renonce
CPGE TSI	Lycée D	En attente	Je maintiens 	Je renonce
	Lycée E	En attente	Je maintiens	Je renonce
	Lycée F	Refus		
Licence Informatique	Université G	OUI	J'accepte	Je renonce
Licence Electrotechnique	Université H	OUI - SI	J'accepte	Je renonce

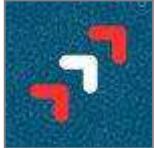


Etape 3 : « Phase d'admission »

Exemple : le 3 juin, Chloé reçoit une nouvelle proposition

Vœux	Sous-vœux / Etablissement	Réponse établissement	Réponse candidat	
DUT Informatique	IUT A	OUI	J'accepte 	Je renonce
BTS Electrotechnique	Lycée B	En attente	Je maintiens	Je renonce
	Lycée C			
CPGE TSI	Lycée D	OUI	J'accepte 	Je renonce
	Lycée E			
	Lycée F			
Licence Informatique	Université G			
Licence Electrotechnique	Université H			

La candidate peut aller s'inscrire au lycée D...



Etape 3 : « Phase d'admission »

Les candidats peuvent recevoir une proposition d'admission sur
un vœu « **en attente** » à tout moment
(sauf pendant les épreuves écrites du bac)

Il faut donc se connecter régulièrement pour consulter l'état
d'avancement de son dossier.





Etape 3 : « Phase d'admission »

Nouveauté 2019 !

L'**option** du « **répondeur automatique** » :

Pour éviter aux candidats de se connecter chaque jour, les candidats pourront, à partir du 25 juin, classer leur vœux « en attente », par ordre de préférence.

Parcoursup pourra alors accepter automatiquement un vœu en cas de proposition d'admission.

Ce dispositif est **facultatif**.



Etape 3 : « Phase d'admission »

Nouveauté 2019 !

Les « **points d'étapes** » :

Pour éviter que des candidats ne maintiennent des vœux « en attente » par erreur, ils devront se connecter sur leur compte et confirmer certains de leurs souhaits.

- 1^{er} point d'étape : du 25 juin au 27 juin
- 2^{ème} point d'étape : du 6 juillet au 8 juillet
- 3^{ème} point d'étape : du 17 juillet au 19 juillet

Les points d'étape sont obligatoires pour les candidats ayant des vœux « en attente »



Etape 3 : « Phase d'admission »

Au plus tard le **19 juillet**, chaque candidat doit aller s'inscrire dans la formation où il a été admis.





Etape 3 : « Phase d'admission »

Et si le candidat ne reçoit aucune proposition d'admission ?

Il pourra participer à la procédure complémentaire,
du **25 juin au 14 septembre**

afin de postuler sur les formations disposant de places vacantes.

Il peut demander, dès le **15 mai**, à être accompagné par son professeur principal ou par un Psy-EN pour retravailler son projet d'orientation.

Si après les résultats du bac, le candidat bachelier est toujours sans solution, il pourra saisir la CAES (commission d'accès à l'enseignement supérieur) et bénéficier d'un suivi personnalisé.



Besoin d'aide ?

Tout au long de la procédure, le candidat peut s'appuyer sur des personnes ressources :

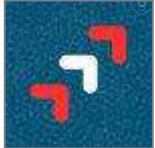
- Les 2 professeurs principaux
- Les Psy-EN (conseillers d'orientation)
- Le numéro vert (de 10h à 16h) – *ouverture le 22 janvier*
- La rubrique « contact » de son compte personnel

Et des ressources documentaires :

- Informations en ligne sur le site, FAQ, tutos vidéos, etc.



Merci pour votre attention !... Des questions ?



Informations complémentaires

L'apprentissage

Principes :

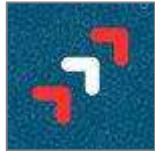
- Les vœux par apprentissage et les vœux sous statut étudiant constituent deux listes de vœux distinctes.
- Il ne peut pas y avoir de **proposition d'admission** sur une formation par apprentissage, tant que le candidat n'a pas trouvé de contrat.

En conséquence :

Le candidat peut accepter une proposition d'admission sur une formation sous statut étudiant, en attendant de signer son contrat.

Tant qu'il n'a pas de contrat, il ne perdra pas son vœu « par apprentissage », même en acceptant une formation sous statut scolaire.

Lorsque le candidat trouve un contrat, il peut accepter la formation par apprentissage et renoncer à la formation sous statut étudiant.



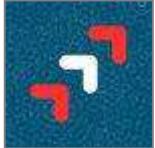
Informations complémentaires

L'apprentissage

Par exemple :

Vœux par apprentissage		Vœux (statut étudiant)	
BTS Tech-comm.	Retenu sous réserve de l'obtention d'un contrat	BTS Syst. Photon.	Je renonce
BTS Electrotech.	Retenu sous réserve de l'obtention d'un contrat	BTS Electrotech.	Je renonce
		BTS Electrotech.	Je renonce
		BTS Techn-comm.	J'accepte 
		BTS Techn-comm.	Je renonce
		BTS Techn-comm.	Je renonce

Chloé peut accepter le BTS (sous statut étudiant) et s'inscrire dans la formation, tout en maintenant ses vœux en apprentissage, en attendant de trouver un contrat



Informations complémentaires

L'apprentissage

Par exemple : Lorsque Chloé signe son contrat d'apprentissage...

Vœux par apprentissage		Vœux (statut étudiant)	
BTS Tech-comm.	Proposition d'admission 	BTS Syst. Photon.	Je renonce
BTS Electrotech.	Retenu sous réserve de l'obtention d'un contrat	BTS Electrotech.	Je renonce
		BTS Electrotech.	Je renonce
		BTS Techn-comm.	J'accepte 
		BTS Techn-comm.	Je renonce
		BTS Techn-comm.	Je renonce

Une fois le contrat signé, la formation par apprentissage prononce une admission. La candidate peut alors l'accepter et renoncer à son vœu sous statut étudiant.